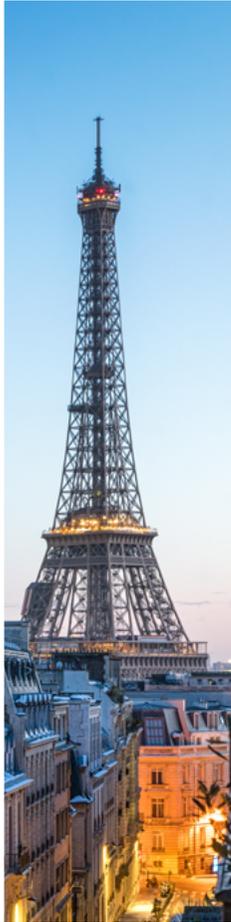


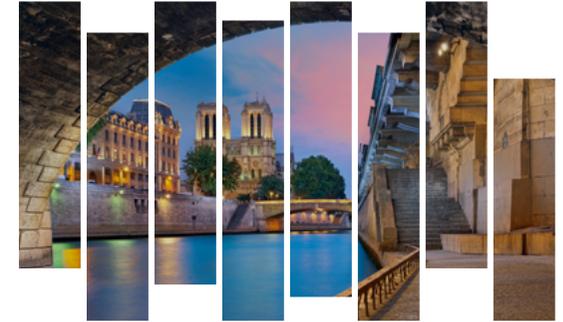
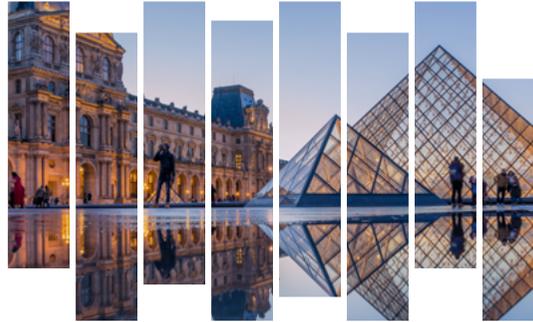
RAPPORT ANNUEL



2022



SOMMAIRE



PRÉSENTATION

- 03** Le mot du Président
- 05** La Banque BIA en quelques mots
- 07** Organes de contrôle et de direction

RAPPORT FINANCIER

- 09** Bilan
- 11** Compte de résultat
- 12** Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31 décembre 2022
- 13** Informations complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2022
- 26** Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 mai 2023

RAPPORT DE GESTION

- 30** Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration
- 41** Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise
- 47** Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 51** Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

LE MOT DU PRÉSIDENT

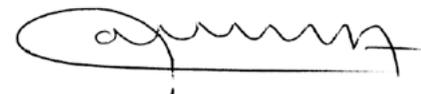
L'exercice 2022 a été marqué par une série de chocs et événements mondiaux, ayant impacté directement l'économie de plusieurs pays, générant une inflation persistante, ayant conduit les Etats-Unis à augmenter leurs taux d'intérêts d'une manière récurrente pour assurer un meilleur contrôle de celle-ci.

Aussi, les Banques centrales dans le monde ont suivi cette tendance haussière des taux d'intérêts provoquant ainsi, une récession économique dans plusieurs pays.

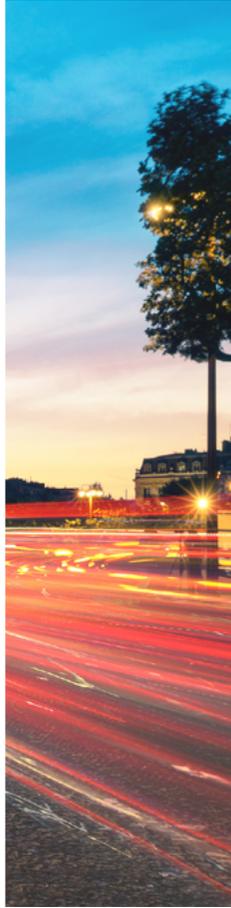
Au niveau du secteur Bancaire français, la concurrence s'est accentuée entre les banques pour s'accaparer de nouveaux marchés. A ce titre et au regard de la taille de la Banque BIA au niveau de la place, celle-ci a subi de plein fouet, au même titre que les autres établissements bancaires, les effets négatifs de cette situation sur son portefeuille d'investissement influant sérieusement ses résultats de fin d'année.

Au regard des évolutions mondiales rapides et des exigences d'une rude compétitivité économique, la Direction Générale de la Banque BIA a mis en place un plan de redressement réaliste, permettant de développer ses capacités de résilience aux chocs externes et palier ainsi, toutes les insuffisances ayant été à l'origine des résultats affichés.

M. Lazhar LATRECHE
Président du Conseil d'Administration



PRÉSENTATION



LA BANQUE BIA EN QUELQUES MOTS

HISTORIQUE

Créée en 1975 au cœur de Paris, la Banque BIA a changé de raison sociale en 2006. Destinée depuis son origine au renforcement et au développement des relations économiques et financières entre la France et les pays arabes, la Banque BIA s'est d'abord spécialisée dans les années quatre-vingt dans le financement des flux commerciaux entre la France, l'Algérie et la Libye. Les années 2000 ont consacré l'amorce d'une nouvelle stratégie commerciale élargie à l'ensemble de l'espace méditerranéen ainsi qu'à l'Afrique subsaharienne.

Ainsi la Banque BIA est-elle devenue une banque de référence en France et en Europe au service du développement des relations commerciales entre les deux rives de la Méditerranée. La nouvelle stratégie mise en œuvre se décline autour de trois axes: "client - efficacité - Méditerranée":

- En tant qu'entreprise, la Banque BIA a pour vocation de gagner de nouveaux clients, de les fidéliser, de nouer des partenariats, de mobiliser ses équipes sur les objectifs de la stratégie orientée client ;
- En tant que banque et espace réglementé de création de valeurs, elle veille à garantir la qualité, la réactivité, la sécurité et l'efficacité des opérations dans le respect de la réglementation ;
- En tant que banque de référence de la Libye et de l'Algérie en France et en Europe, la Banque BIA veille en permanence à assurer un niveau de qualité de service qui soutient la comparaison avec la concurrence. Elle offre à sa clientèle l'avantage de la connaissance des marchés et de l'environnement de la rive sud de la Méditerranée.

L'ACTIONNARIAT

Le capital de 158 100 000 euros est détenu à parité par deux banques d'État, l'une algérienne: la Banque Extérieure d'Algérie, l'autre libyenne: la Libyan Foreign Bank. Chacune d'elles est la première dans son pays et dispose de moyens financiers importants, étant notamment en charge des transactions sur les hydrocarbures vers les pays importateurs (Amérique du Nord, Europe, Asie). Elles assurent pour le compte de grandes entreprises de ces pays les relations financières avec la zone OCDE. Elles sont donc particulièrement soucieuses de leur réputation et de l'image de marque de leurs filiales, et spécialement de leur filiale française, la Banque BIA.

MÉTIERS

CRÉDIT DOCUMENTAIRE

Au sein des métiers de financement à l'international, le crédit documentaire constitue le cœur d'activité de la Banque BIA. L'évolution des opérations de crédit documentaire continue de traduire tout aussi bien le soutien naturel des maisons mères que l'élargissement et le renforcement de nos relations avec de nombreuses institutions bancaires, dans les pays fondateurs et dans le monde. La spécialisation et l'expertise reconnue sur le métier de crédit documentaire permettent à la Banque BIA d'assumer le rôle essentiel qui lui a été assigné depuis sa création: faciliter les opérations de commerce extérieur et conseiller les clients sur des marchés qui lui sont parfaitement familiers.

MOYENS DE PAIEMENT

Le développement des opérations commerciales entre la France et l'Algérie d'une part, et la Libye d'autre part, a favorisé le triplement de l'activité de détail de la banque au plan des transferts et du recouvrement des chèques. Le service personnalisé que notre banque met à la disposition de ses clients contribue à dynamiser les transactions.

FINANCEMENTS ET GARANTIES

La taille de la banque permet une réactivité pour une clientèle sélectionnée. La Banque BIA propose différents types de concours afin d'accompagner sa clientèle dans le développement de son activité :

- Crédits commerciaux ;
- Escompte de créances ;
- Crédits de trésorerie à court terme ;
- Crédits financiers ;
- Crédits hypothécaires ;
- Garanties de marchés, de paiement...

TRÉSORERIE-CHANGE

Au sein de la Banque BIA, la trésorerie-change a pour mission d'optimiser la gestion de trésorerie, mais également d'apprécier et de gérer les risques de marché générés par les activités de la banque. Très actif sur les opérations interbancaires, le front-office intervient également sur le marché des changes afin d'assurer une mission de conseil et d'intermédiation et d'accompagner les clients confrontés à une problématique de couverture.



MARCHÉS

TYPOLOGIE DE NOTRE CLIENTÈLE

La Banque BIA est un acteur majeur du développement du commerce entre la France et les principaux pays de la zone sud de la Méditerranée. Son activité est organisée autour de deux pôles clientèle.

- **Les banques**

La Banque BIA est l'interlocuteur privilégié des principales banques algériennes et libyennes sur toutes les opérations bancaires du commerce extérieur. Elle intervient aussi dans les principaux pays d'Afrique et du Moyen-Orient, notamment dans le cadre d'opérations documentaires, de syndication, de financement, et d'émissions de garanties. La Banque BIA confirme les crédits documentaires émis par des banques situées dans un grand nombre de pays, notamment des pays émergents. Elle s'inscrit également comme un acteur important du marché interbancaire, essentiellement sur des opérations à court terme.

- **Les entreprises**

La Banque BIA finance les entreprises qui exportent ou qui ont vocation à développer un chiffre d'affaires sur ses marchés de prédilection. Le développement de cette catégorie de clientèle s'est intensifié à partir de 2003.



ORGANES DE CONTRÔLE ET DE DIRECTION

Actionnaires

Banque Extérieure d'Algérie	50 %
Libyan Foreign Bank	50 %

Conseil d'administration

Lazhar Latreche	<i>Président</i>
Mohamed Megrad	<i>Administrateur</i>
Mohamed Gioma Miloud Alzarzour	<i>Administrateur</i>
Hani Alhmali Allafi Ibrahim	<i>Administrateur</i>
Banque Extérieure d'Algérie Représentée par Zine Eddine Bouzit	<i>Administrateur</i>
Libyan Foreign Bank Représentée par Naji Mohamed Issa Belgasem,	<i>Administrateur</i>

Direction générale

Mohamed Younsi	<i>Directeur général</i>
Mustapha Ben Khalifa	<i>Directeur général adjoint</i>

Commissaires aux comptes

Artex Audit Associés	
Baker Tilly Sofideec	

Comité des risques

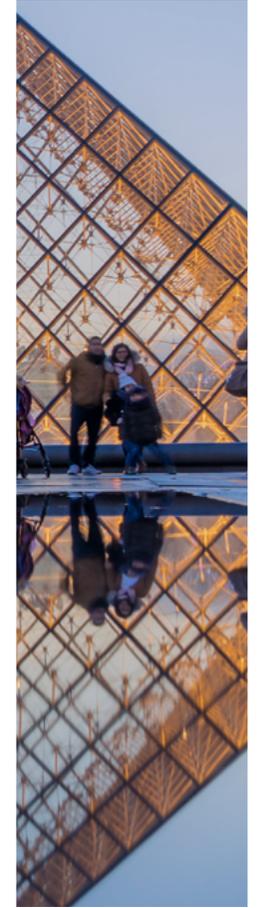
Mohamed Megrad	<i>Président</i>
Naji Mohamed Issa Belgasem	



RAPPORT FINANCIER



2022



Bilan (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2022	31.12.2021	Variation 1 an
Caisse banques centrales, CCP	3 275	13 981	-76,58%
Effets publics et valeurs assimilés			
Créances sur les établissements de crédit	186 896	169 106	10,52%
Opérations avec la clientèle	119 936	35 507	237,78%
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 092	42 522	-52,75%
Actions et autres titres à revenu variable	19 266	87 430	-77,96%
Participations et autres titres détenus à long terme	143 299	1 653	-91,33%
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	50	78	-35,68%
Immobilisations corporelles	841	994	-15,41%
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de négociation et de règlement			
Autres actifs	20 569	20 084	2,42%
Comptes de régularisation	1 728	928	86,09%
TOTAL DE L'ACTIF	372 797	372 284	0,14%

Hors-Bilan (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS	31.12.2022	31.12.2021	Variation 1 an
Engagements de financement	3 710	5 091	-27,13%
Engagements de garantie	200 601	83 636	139,85%
Engagements sur titres			



PASSIF	31.12.2022	31.12.2021	Variation 1 an
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	65 543	60 469	8,39%
Opérations avec la clientèle	156 298	150 297	3,99%
Dettes représentées par un titre			
Autres passifs	1 720	1 253	37,29%
Comptes de régularisations	2 637	1 561	68,93%
Comptes de négociation et de règlement			
Provisions pour risques et charges	26 559	25 513	4,10%
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	158 100	158 100	
Primes d'émissions			
Réserves	1 816	1 816	
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'invest.			
Report à nouveau (+/-)	-26 725	-23 625	13,12%
Résultat de l'exercice (+/-)	-13 151	-3 100	324,22%
Résultat en instance d'affectation			
TOTAL DU PASSIF	372 797	372 284	0,14%

ENGAGEMENTS REÇUS	31.12.2022	31.12.2021	Variation 1 an
Engagements de financement			
Engagements de garantie	10 733	13 469	-20,32%
Engagements sur titres			



Compte de résultat (en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021	Variation 1 an
+ Intérêts et produits assimilés	5 866	2 812	108,65%
- Intérêts et charges assimilées	-695	-160	335,38%
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées			
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées			
+ Produits sur opérations de location simple			
- Charges sur opérations de location simple			
+ Revenus des titres à revenu variable			
+ Commissions (produits)	892	688	29,68%
- Commissions (charges)	-187	-210	-10,72%
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociations	175	133	31,19%
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placements et assimilés	-5 636	617	-1012,81%
+ Autres produits d'exploitation bancaire	22	16	33,39%
- Autres charges d'exploitation bancaire	-3	-2	
PRODUIT NET BANCAIRE	435	3 896	-88,84%
- Charges générales d'exploitation	-11 636	-11 402	2,05%
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-231	-323	-28,42%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-11 433	-7 829	46,04%
Coût du risque	-2 464	4 374	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 897	-3 454	302,27%
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	938	24	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-12 959	-3 430	277,80%
+/- Résultat exceptionnel	-192	330	
- Impôt sur les bénéfices (+/-)			
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET	-13 151	-3 100	324,22%



Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2022

1. PRINCIPES COMPTABLES ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes de la Banque BIA sont établis et présentés conformément aux dispositions issues du règlement de l'Autorité des Normes Comptables « ANC 2014-07 ». Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constatés prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondants à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

2. CONVERSION DES COMPTES ET ÉTATS FINANCIERS EN DEVICES

Les créances, dettes, engagements hors-bilan, libellés en devises (hors zone de la monnaie unique) sont convertis en Euros aux cours de change déterminés par la Banque de France à la clôture de l'exercice. Les produits et charges en devises, relatifs à des prêts, des emprunts et assimilés, des titres ou des engagements hors-bilan, sont convertis en euros au cours du comptant lors de leur passation dans le compte de résultat mensuellement.

3. OPÉRATIONS DE CHANGE

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation des comptes de position sont portés en résultat à chaque fin de période. Les contrats de change non dénoués à la date de clôture, et couverts par des opérations au comptant, sont réévalués au cours du comptant de fin d'exercice. Les reports et déports calculés lors de la conclusion des contrats sont enregistrés prorata temporis en compte de résultat.

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition décomposée selon le règlement ANC 2014-03 diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement ANC 2014-03. Les immobilisations incorporelles correspondent aux logiciels informatiques.

5. TITRES

Les « obligations et autres titres à revenu fixe » sont constitués de titres de type obligataires. Les primes et décotes sont amorties de façon linéaire suivant la durée de l'engagement.

Les actions et autres titres à revenu variable sont composés d'OPCVM et de titres de type actions cotés estimés au plus bas du cout, du prix de revient ou de la valeur du marché. La rubrique « Participations et activité de portefeuille » comprend des titres de participation détenus de façon durable et comptabilisés au plus bas du prix de revient et de leur valeur déterminée sur la base de l'actif net.

6. CRÉANCES DOUTEUSES

En application des dispositions de l'article 2221 du règlement ANC 2014-07, une distinction est pratiquée, au sein de l'ensemble des risques de crédits, entre les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis. Les encours douteux sont déclassés comptablement en encours douteux compromis, lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu' un passage en perte à terme est envisagé. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert des créances en encours douteux compromis.

Au regard des dispositions de l'article 2221-5 du règlement ANC 2014-07, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain. Sur ces créances, il est également procédé à l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces créances ou des créances de même nature et de mêmes caractéristiques ayant fait l'objet de transactions récentes. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.

7. PROVISIONS

Conformément aux règles en vigueur, chaque créance compromise est estimée à son risque de non recouvrement à la clôture de l'exercice. Les critères d'appréciation des risques que nous avons définis, sont basés sur l'environnement économique et politique d'une part, sur la nature intrinsèque de la créance d'autre part, mais aussi sur la cotation de la créance sur un marché réglementé s'il y a lieu.

Les intérêts impayés, ainsi que les intérêts courus sur les encours douteux non compromis sont intégralement provisionnés.

8. ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les dispositions réglementaires relatives aux régimes des retraites complémentaires obligatoires sont appliquées à travers les cotisations, comprises dans les charges de l'exercice, versées à des organismes de retraite prévus par la Convention Collective.

Les engagements de retraite font l'objet d'un provisionnement, selon l'option prescrite aux dispositions de l'article L 123.13 du code de commerce.

En application de la recommandation CNC n° 03 – R – 01 les engagements relatifs aux médailles du travail sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les cotisations sociales suivant la législation en vigueur relatives aux engagements sociaux font également l'objet d'un provisionnement.



9. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation retenues.

Les comptes de l'exercice sont présentés selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement ANC 2014-07.

10. INFORMATION LIÉE AU CONTRÔLE FISCAL 2022

La BIA a reçu le 27 juin 2022 la notification de la mise en œuvre d'un contrôle fiscal.

L'avis de vérification porte sur l'ensemble des déclarations ou opérations susceptibles d'être examinées et portant sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2021, ainsi que sur les déclarations de TVA portant sur la période du 01/01/2019 au 30/04/2022.

La Banque BIA conteste l'ensemble des points soulevés.

Aucune provision à ce titre n'a été enregistrée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

Informations complémentaires aux comptes annuels au 31.12.2022

1. TOTAL DU BILAN

En clôture, le total de bilan est stable et s'élève à 372.797 K€ contre 372.284 K€ à fin 2021.

2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES

La répartition géographique des créances reste quasiment inchangée d'un exercice sur l'autre. Les créances sur l'Union Européenne représentent toujours la majeure partie du total des créances à 40%, les créances sur le Moyen Orient représentent 25% et les créances sur l'Algérie représentent 14% du total.

3. OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

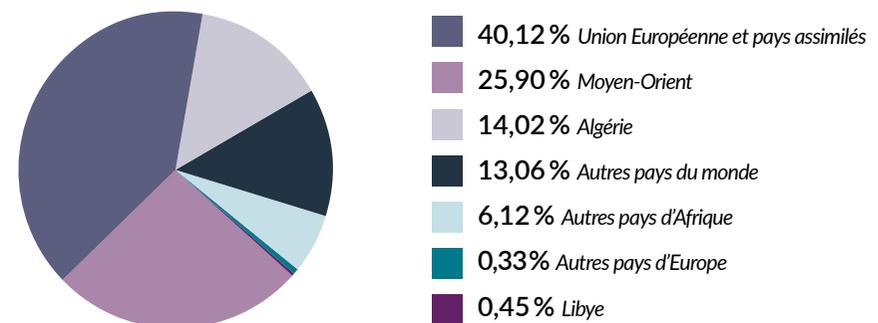
Les comptes ordinaires débiteurs incluent essentiellement nos avoirs à vue chez les correspondants.

Les comptes et prêts à terme sont constitués majoritairement d'opérations de trésorerie interbancaires à court terme et de placement auprès de l'institut d'émission.

Les créances bancaires sur pays hors OCDE ressortent à 85.223 K€, et les provisions venant en diminution des actifs concernés s'établissent à 34.219 K€.

Au 31 Décembre, il n'y a pas de créance sur nos actionnaires recensée à l'actif du bilan.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES au 31.12.2022



Les opérations de trésorerie et opérations interbancaires se décomposent ainsi :

ACTIF (en milliers d'euros)	2022	2021
Caisse	479	246
Dépôts à vue auprès des Instituts d'émission	2 796	13 734
Comptes ordinaires	37 602	43 541
Comptes et prêts à terme	147 547	124 299
Créances rattachées Prêts banques	553	86
Valeurs reçues en pensions à terme	0	0
Créances douteuses	1 195	1 179
TOTAL	190 171	183 087

4. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle sont composées des créances commerciales, des crédits et autres concours à la clientèle et des comptes ordinaires débiteurs.

Les créances rattachées sont agrégées à chacune des principales rubriques du bilan.

Les créances clientèle sur pays hors OCDE ressortent à 20.744 K€. Les décotes et provisions afférentes à ces actifs ressortent respectivement à 1.550 K€ et 11.639 K€.

Décomposition des opérations interbancaires (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	Op. au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires et prêts financiers	30 813	106 765	434	4 536	5 000	147 547

(en milliers d'euros)	2022	2021
Créances commerciales	-	-
Créances commerciales	-	-
Crédits à la clientèle	101 110	26 806
Prêts terme à la clientèle financière	-	-
Comptes ordinaires	4 045	2 044
Créances douteuses nettes	14 769	6 647
Créances rattachées	12	11
TOTAL	119 937	35 507

Décomposition des crédits clientèle (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	Exigibilités	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Créances clientèle		65 624	33 665	1 722	98	101 110



5. TITRES

RÉCAPITULATIF AU 31.12.2022 (en milliers d'euros)											
Intitulé	Base provisionnable			Provisions			Prime et décote	Risque net en K€ (Déc. 2022)	% prov	Valeur au 31.12.22	Plus value latente
	Créances au 31.12.22 en K€	Créances au 31.12.21 en K€	Variation 22/21 en K€	Stock 31.12.22 en K€	Stock 31.12.21 en K€	Variation 22/21 en K€					
Titres de placement	45 785	132 798	-87 013	(8 208)	(5 155)	-3 053	1 781	39 358	17,93%	39 358	219
Titres de participation	443	4 333	-3 890	(300)	(2 680)	2 380	-	143	67,65%	143	-
TOTAL GENERAL	46 228	137 131	-90 903	(8 508)	(7 835)	-673	1 781	39 502	18,40%	39 502	219

Le portefeuille titres est classé en titres de placement et titres de participations, celui ci est composé pour l'essentiel :

- De titres de type obligataires investis sur des états européens pour 1,3 millions d'euros, des grandes entreprises pour 4,9 millions d'euros, et de 13,3 millions d'euros sur des établissements bancaires.
- De parts d'OPCVM à composante monétaire pour 17,6 millions d'euros.
- D'un titre de participation à l'étranger libellés en USD.

RÉCAPITULATIF AU 31.12.2022 (Hors Créances rattachées et comptes de règlement) (en milliers d'euros)								
Intitulé	Encours brut	Provisions	Prime / Décote	Risque net au 31.12.22 en K€	% de couverture	Valeur de marché au 31.12.22	Plus value latente	+ ou - value %
Titres placement Revenu Fixe	22 056	-3 958	1 781	19 879	-9,87%	18 533	102	-0,51%
Titres placement Revenu Variable	23 515	-4 249		19 266	18,07%	19 383	117	-0,61%
TOTAL GENERAL	45 571	-8 208	1 781	39 145	14,10%	37 916	219	



Titres de participations au 31.12.2022

ARAB FINANCIAL SERVICES/MANAMA (BAHREÏN)

Cette société au capital social de USD 128.000.000, bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 0,36% soit 463.700 USD.

La BIA n'a pas comptabilisé de dividende depuis 2018 sur ce dossier. En 2022, la banque a procédé au regard de la situation de l'évolution de l'actif net de la société, à l'enregistrement d'une reprise aux provisions de 144 KUSD.

À noter que la BIA en 2022 a cédé sa participation dans l'ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME/"AICHT" LE CAIRE, cette cession s'est traduite par une moins-value de 1,7 M USD. La reprise des provisions pour dépréciation et l'enregistrement du produit de cession des titres AICHT ont eu un impact positif sur le résultat de l'exercice 2022 de 803K€.

Situation titres participations au 31.12.2022

RÉCAPITULATIF TITRES DE PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)						
Libellés opérations	Part BIA	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette comptable	Situation nette	Plus ou - values latentes
AFS	0,36%	435	-300	135	135	0
TOTAL GENERAL		435	-300	135	135	0

6. TYPOLOGIE DES CRÉANCES DOUTEUSES

Par classe d'actifs, la répartition des créances douteuses se décompose ainsi:

RÉCAPITULATIF DES CRÉANCES DOUTEUSES ET PROVISIONS (y compris titres douteux) au 31.12.2022 (en milliers d'euros)								
Intitulé	Créances			Provisions			Risque net en K€	% couverture
	Créances au 31.12.22 en K€	Créances au 31.12.21 en K€	Variation 22/21 en K€	Stock 31.12.22 en K€	Stock 31.12.21 en K€	Variation 22/21 en K€		
Etablissements de crédits	35 413	35 140	273	34 219	33 961	258	1 195	-96,6%
Clientèle	29 918	18 832	11 086	15 156	12 209	2 947	14 762	-50,7%
TOTAL GENERAL	65 331	53 972	11 359	49 375	46 170	3 205	15 956	-75,6%



En application des dispositions du règlement CRC 2014-07, les encours douteux bruts sont présentés selon la répartition suivante :

ZONES GÉOGRAPHIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2022	31.12.2022	Encours Nets en milliers d'euros 2021	31.12.2021
Europe	125	5%	106	4%
Moyen-Orient	1 492	60%	1 443	60%
Pays Africains	141	6%	144	6%
Autres pays	715	29%	715	30%
TOTAL	2 473	100%	2 408	100%

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2022	31.12.2022	Encours Nets en milliers d'euros 2021	31.12.2021
Europe	4 693	34,81%	5 394	100%
Algérie				
Moyen Orient	8 541	63%		
Pays Africains	251	2%		
TOTAL	13 485	100%	5 394	100%

AGENTS ÉCONOMIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2022	31.12.2022	Encours Nets en milliers d'euros 2021	31.12.2021
Banques	1 195	49%	1 179	49%
Entreprises	970	39%	919	38%
Particuliers	308	12%	310	13%
TOTAL	2 473	100%	2 408	100%

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2022	31.12.2022	Encours Nets en milliers d'euros 2021	31.12.2021
Entreprises	13 485	100%	5 394	100%
Particuliers				
Banque				
TOTAL	13 485	100%	5 394	100%



7. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Au 31 Décembre 2022, les autres actifs et comptes de régularisation sont ventilés comme ci après :

Le poste Etat (IS et TVA) est composé presque quasi-exclusivement de règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans le cadre des contentieux fiscaux. Ces montants sont intégralement provisionnés.

ACTIFS (en milliers d'euros)	2022	2021
Autres actifs	20 569	20 084
Débiteurs divers	128	41
Etat (IS et TVA)	20 441	20 042
Dépôts et cautionnements constitués	0	0
Comptes de régularisation	1 728	929
Valeurs à l'encaissement	0	0
Ajustement devises	0	0
Charges payées d'avance	303	372
Produits à recevoir	868	538
Report/déport à recevoir	0	0
Ecritures à régulariser	557	19

8. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

En valeur brute avant amortissements, le stock des immobilisations incorporelles, constitué essentiellement de logiciels informatiques, atteint 2.709 K€ et celui des immobilisations corporelles est de 7.325 K€ et ressortent en hausse d'un exercice sur l'autre.

VALEURS IMMOBILISÉES (en milliers d'euros)	Montant à fin 2021	Acquisitions	Cessions Rebuts	Montant à fin 2022
Immobilisations incorporelles	2 685	24		2 709
Immobilisations corporelles	7 297	28		7 325
Bien immobilier hors exploitation	0			0
TOTAL	9 982	52	0	10 034

Conformément au règlement ANC 2014-03, les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des biens, uniquement en mode linéaire.

AMORTISSEMENTS/PROVISIONS (en milliers d'euros)	Montant à fin 2021	Dotations	Reprises sur Cessions	Montant à fin 2022
Amortissements immobilisations incorporelles	2 607	52		2 659
Amortissements immobilisations corporelles	6 305	179		6 484
Provision/bien immobilier hors exploitation				0
TOTAL	8 911	231	0	9 143



9. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

À fin 2022, le niveau des ressources interbancaires sont en augmentation à 66 millions d'euros contre 60 millions d'euros à fin 2021.

Les dépôts à vue des banques sont essentiellement composés de comptes ordinaires de banques étrangères, principalement issus des pays de nos banques actionnaires.

Les dettes bancaires sur pays hors OCDE épousent la tendance générale et ressortent à 22.807 K€, ce qui représente 35% du total.

Les dettes sur les établissements de crédit se décomposent ainsi :

PASSIF (en milliers d'euros)	2022	2021
Comptes ordinaires	17 932	41 426
Comptes et emprunts à terme	47 187	18 950
Dettes rattachées	423	93
TOTAL	65 543	60 469

DÉCOMPOSITION DES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES (durée restant à courir) (en milliers d'euros)

	Opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires		38 733	8 454			47 187

10. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

En clôture, le niveau des ressources clientèle s'inscrit en légère hausse d'un exercice sur l'autre et ressort à 156.298 K€.

Le niveau des dépôts à vue et à terme de la clientèle des pays hors OCDE ressort à 133.794 K€ et représente 86% de l'encours total des comptes créditeurs de la clientèle.

(en milliers d'euros)	2022	2021
Comptes ordinaires clientèle	53 963	53 670
Dépôts de garantie	518	590
Comptes créditeurs à terme	101 807	96 032
Dettes rattachées	10	5
Autres sommes dues	0	0
TOTAL	156 298	150 297

COMPTES CRÉDITEURS À TERME (durée restant à courir) (en milliers d'euros)

	Opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes créditeurs à terme		99 516	2 809	0		102 325



11. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

À la clôture, le détail des soldes des rubriques autres passifs et comptes de régularisation est le suivant :

PASSIF (en milliers d'euros)	2022	2021
Autres actifs	1 720	1 253
Créditeurs divers	1 057	297
Etat (TVA-PL)	66	76
Charges sociales à payer	597	880
Comptes de régularisation	2 637	1 561
Comptes exigibles après encaissement	27	86
Ajustement devises	0	0
Produits constatés d'avance	1 173	63
Charges à régler	1 235	1 135
Report/déport à payer	0	0
Ecritures à régulariser	202	278

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions risques pays, de provisions à caractère fiscales et sociales et de provisions diverses notamment à caractère juridique.

RÉCAPITULATIF AU 31.12.2022 DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)			
Intitulé	Provisions		
	Stock 31.12.2022 en K€	Stock 31.12.2021 en K€	Variation de stock 2021/2020 en K€
Risques pays	2 858	1 979	879
Provision à caractère Fiscal *	19 190	19 190	0
Provision à caractère Social **	4 344	4 186	158
Autres provisions pour risques et charges	167	159	8
TOTAL GENERAL	26 559	25 513	1 045

* La société avait fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives, contentieuses et diplomatiques qui se poursuivront encore sur plusieurs années.

Tous les contentieux fiscaux sont intégralement provisionnés.

** En application de la recommandation ANC RECO n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, une reprise de provisions de 66 K€ au titre des engagements de retraite a été enregistrée. Cette provision a été calculée selon les méthodes usuellement retenues en pareille matière basées sur la probabilité de départ en retraite du personnel, à l'âge de 66 ans pour les techniciens et 68 ans pour les cadres, actualisée au taux de 3,2%



13. DETTES SUBORDONNÉES

Néant.

14. FONDS PROPRES ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le capital social, entièrement libéré, est de 158.100 K€, soit 10.540.000 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune.

Les autres fonds propres sont négatifs et ressortent à -24.909 K€, décomposés comme suit :

- Report à nouveau:	-26.725 K€
- Réserve légale:	1.816 K€

À l'arrêté des comptes, le bénéfice net de l'exercice, après calcul de l'IS, ressort négatif à -13.151 K€.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante : 13.151 K€ sera porté en report à nouveau. Le solde débiteur du report à nouveau sera donc à 39.876 K€.

15. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements de financement se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)	2022	2021
Ouvertures de crédits documentaires	0	0
Autres ouvertures de crédits confirmés	3 710	5 091
Acceptations à payer ou engagements de payer	0	0
TOTAL	3 710	5 091

Au 31 Décembre 2022, le niveau des encours relatifs aux engagements de financement est très faible.

Le niveau des engagements avec les banques actionnaires est de 1.231 K€.

Les engagements de garantie se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (en milliers d'euros)	2022	2021
Confirmations ouvertures de crédocs	83 440	56 605
Autres garanties ordre établissements de crédit	8 863	9 909
Autres engagements irrévocables établissements de crédit	103 230	12 097
Autres garanties ordre de la clientèle	5 068	5 025
TOTAL	200 601	83 636

En clôture au 31 Décembre 2022, le niveau des engagements de garantie se situe en hausse de 140%.

Le niveau des engagements avec les banques actionnaires ressort en baisse à 96.835 K€ à fin 2022 contre 67.689 K€ à fin 2021; les engagements avec les actionnaires représentent 48% du total.

Les engagements reçus en garantie se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS REÇUS EN GARANTIE (en milliers d'euros)	2022	2021
Garanties reçues des établissements de crédit	10 733	13 640
Garanties reçues des sociétés d'assurances et administrations	0	0
TOTAL	10 733	13 640



16. ACTIFS GREVÉS / NON GREVÉS

La banque BIA n'a aucun actif grevé à fin 2022.

17. PRODUIT NET BANCAIRE

VENTILATION DU PNB (en milliers d'euros)		Charges (-)	Produits (+)	Total (+ ou -)
+/- Intérêts et produits assimilés		-1 132	6 304	5 172
dont	Banque	-523	2 786	2 263
	Clientèle	-172	1 710	1 538
	Titres	-437	683	245
	Assimilés à commissions		1 125	1 125
+ Revenus des titres à revenu variable		0	0	0
dont	Titres		0	0
+/- Commissions		-187	892	706
dont	Banque	-150		-150
	Clientèle		186	186
	Titres			0
	Engagements par signature			
	Divers	-36	707	671
+/- Gains ou pertes opération des portefeuilles de négociation		-80	254	175
+/- Gains ou pertes op. des portef. de placement et assimilés		-11 606	5 969	-5 637
+ Autres produits et charges d'exploitation bancaire		-3	22	19
TOTAL		-13 007	13 442	435

À fin 2022, le PNB ressort en baisse de 89 % à 435 milliers d'euros contre 3,9 millions d'euros à fin 2021. Les principaux facteurs de cette variation sont principalement :

- Une hausse de 95% des produits nets d'intérêts et des commissions nettes (+2.520 K€)
- Des commissions en hausse de 47% (+227 K€)
- Une baisse des gains nets issus du portefeuille de placement et assimilés qui ressortent à -5.637 milles d'euros contre +751 milles d'euros à fin 2021. Les revenus sur titres de placement (+ 667 K€) et les étalements de primes et décotes sur titres (-422 K€) sont repris dans le poste : Intérêts, Revenus et produits assimilés.
- Les gains ou pertes sur opérations de négociations portent uniquement sur les opérations de change.



RÉCAPITULATIF DU POSTE GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS au 31.12.2022 (en milliers d'euros)			
Intitulé	Charges	Produits	Montants nets
Plus ou moins value de cession sur titres de placement	-3 110	269	-2 841
Dotations et reprise de provisions sur titres de placement	-8 495	5 700	-2 795
Dotations et reprise de provisions sur titres de participations	0	0	0
TOTAL	-11 606	5 969	-5 637

18. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	2022	2021
Salaires et traitements	4 077	4 175
Charges sociales	2 090	2 138
Intéressement et participation des salariés	38	49
Provisions nettes à caractères sociales	158	536
Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	403	410
Sous total charges de personnel	6 765	7 307
Autres impôts et taxes	-113	100
Locations	3	12
Transports et déplacements	219	177
Autres services extérieurs	4 762	3 806
Charges refacturées	0	0
Sous total autres charges d'exploitation	4 871	4 095
TOTAL	11 636	11 402

- Pour faire face à l'évolution du PNB et au niveau d'activité, les charges globales d'exploitation ont été dans l'ensemble ajustées, maîtrisées et contenues, elles ressortent en hausse de 2% d'un exercice sur l'autre à 11,6 millions d'euros contre 11,4 millions d'euros l'an dernier.
- Les charges de personnel sont en baisse de 7,4% à 6,7 millions d'euros contre 7,3 millions d'euros l'an dernier.
- Les autres charges d'exploitation ressortent en hausse de 19% à 4,9 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros en 2021.
- Aucune charge refacturée aux actionnaires n'a été comptabilisée cette année. Le solde du compte relatif à la comptabilisation des charges refacturées depuis 2012 ressort à 218 K€, qui reste dans l'attente d'un règlement.
- Pour 2022, les honoraires des commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes s'élèvent à 218.800 euros HT, stables par rapport à 2021.



19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

La dotation annuelle des amortissements et provisions des immobilisations est en baisse de 28% et ressort à 231 K€

20. COÛT DU RISQUE

Les mouvements relatifs à la variation du coût du risque sont repris ci-après :

COÛT DU RISQUE (en milliers d'euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	0	0	0
Créances Douteuses Clientèle	-4 905	2 508	-2 397
Titres Douteux			
Engagements par signature			
Risques Pays	-935	96	-838
Autres risques et charges	0	0	0
Décote enregistrée sur créances restructurées		772	772
Dotations aux provisions sur titres de participations	0		0
Pertes sur créances irrécupérables	0	0	0
TOTAL COÛT DU RISQUE	-5 840	3 376	-2 464

Le coût du risque enregistre cette année une dotation nette de provision de 2.464 K€ contre une reprise nette l'an dernier de 4.374 K€. L'amortissement des décotes sur les créances restructurées a permis d'enregistrer un produit de 772 K€.

Au regard des dispositions de l'article 2221-5 du règlement ANC 2014-07, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain. Toutes ces créances ont fait l'objet de l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces mêmes créances. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.



21. ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel ressort positif à -193 K€, dont 162 K€ dû à la comptabilisation de charges exceptionnelles liées à des contentieux sociaux.

22. OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME

À la clôture de l'exercice, Il n'y avait pas d'opération à terme non dénouées.

23. EFFECTIF DE LA BANQUE BIA

En moyenne sur 2022, les effectifs de la Banque (hors DG et apprentis) sont répartis de la façon suivante :

MOYENNE 2022	Nombre
Cadre	27
Non Cadre	8
TOTAL	36
Homme	13
Femme	23
TOTAL	36



Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Et le vingt-six mai,

À 9 heures 30,

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle s'est réunie, au siège social, sur la convocation du Conseil d'Administration faite par lettre recommandée adressée aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lazhar LA TRECHE, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Mohamed MEGRAD et Monsieur Khaled Amr E. ALGONSEL sont appelés comme scrutateurs.

Maître Philippe DELECLUSE, Conseil de la Société, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les six (6) actionnaires, possédant 10.540.000 actions sur les 10.540.000 actions composant le capital social, sont présents ou représentés.

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA SÉANCE :

- Monsieur Mohamed YOUNSI, Directeur Général,
- Monsieur Mohamed BEN KHALIFA, Directeur Général Adjoint,

Monsieur Franck MEDIONI représentant la société ARTEX AUDIT ASSOCIES, commissaires aux comptes de la société et Monsieur Moez CHARFI, représentant la société BAKER TILL Y SOFIDEEC, commissaire aux comptes de la société, dûment convoqués, sont présents.

Monsieur le Président rappelle qu'ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la Société,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire des valeurs actives et passives de la société arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration intégrant le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices et le rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- l'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes,
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée,
- la liste des actionnaires.

Monsieur le Président indique que les renseignements et documents prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance ou en recevoir copie dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

L'assemblée donne acte de ces déclarations à son Président.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, après lectures du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes,
2. Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce,
3. Affectation du résultat,
4. Fixation des jetons de présence,
5. Quitus aux administrateurs,
6. Renouvellement des administrateurs,
 - Renouvellement de la Société BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE
 - Renouvellement de la Société LIBY AN FOREIGN BANK Renouvellement de Monsieur Lazhar LA TRECHE
 - Renouvellement de Monsieur Mohamed MEGRAD
 - Renouvellement de Monsieur Naji Mohamed Issa BELGACEM
 - Nomination de Monsieur Mohamed ALZARZOUR en qualité d'Administrateurs de la Banque BIA pour une période de 3 ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et au 31 décembre 2026 au plus tard,
7. Nomination des Commissaires aux Comptes titulaires pour une période de 6 exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028,
8. Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2022 aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel - article L. 511-73 du Code monétaire et financier,
9. Pouvoir pour formalités.

Monsieur le Président indique que les actionnaires ont eu toutes les précisions sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration et sur le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, qui leur ont été adressés préalablement à l'assemblée générale annuelle.

Monsieur le Président confirme la certification par les Commissaires aux comptes des comptes 2022 de la Banque BIA sans réserves et observations.



Puis, Monsieur le Président rappelle ne pas avoir pris connaissance d'une quelconque convention particulière dite réglementée au cours de l'exercice 2022.

La parole est ensuite donnée aux Commissaires aux Comptes pour la présentation de leurs rapports.

Monsieur MEDIONI confirme aux actionnaires que les comptes 2022 de la Banque BIA ont été certifiés sans réserve par les Commissaires aux Comptes,

Les actionnaires l'interrogent sur le contrôle fiscal en cours.

Monsieur MEDIONI indique que les comptes ont été arrêtés par le conseil d'Administration du 05 mai 2023, date à laquelle la proposition de rectification n'était pas connue ni par eux ni par la Banque BIA.

La notification de la rectification fiscale dont le montant s'élève à environ 1.9 Millions d'Euros est intervenue postérieurement à l'arrêté des comptes mais préalablement à l'Assemblée de ce jour.

Les Commissaires aux Comptes prenant acte de la circularisation émise par l'avocat fiscaliste de la Banque BIA aux termes de laquelle il est indiqué que la Banque BIA entend contester ladite rectification et qu'en l'état, compte tenu des motifs de contestation dont la Banque BIA dispose, celui-ci estime qu'il n'y a pas lieu de procéder au provisionnement de cette rectification dans les comptes clos au 31 décembre 2022.

Monsieur MEDIONI précise qu'il est fait mention du contrôle fiscal à l'annexe des comptes clos au 31 décembre 2022.

Les actionnaires interrogent ensuite les Commissaires aux Comptes sur leurs appréciations au regard du provisionnement des risques (crédit, contentieux sociaux) par la Banque BIA.

Monsieur CHARFI répond que pour les Commissaires aux Comptes, les provisions comptabilisées sont en adéquation avec les risques relevés.

Les actionnaires demandent ensuite aux Commissaires aux comptes leurs appréciations quant à l'externalisation par la Banque BIA de la mission de contrôle interne auprès du Cabinet PWC.

Les Commissaires aux comptes indiquent qu'il s'agit d'une décision de gestion et qu'ils n'ont pas, dans leur mission d'audit, constaté d'anomalie sur le dispositif de contrôle interne géré par le Cabinet PWC.

Les actionnaires prennent acte des rapports des Commissaires aux Comptes, et les remercient pour leurs présentations.

La parole est donnée aux Directeurs Généraux pour la présentation des comptes clos au 31 décembre 2022.

Monsieur BENKHALIFA procède à cette présentation ainsi qu'à celle du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Monsieur BENKHALIF A répond aux différentes questions qui lui sont posées par les actionnaires sur l'activité de la Banque BIA durant l'exercice 2022.

Puis, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes et des explications fournies par la Direction Générale et les Commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations de l'entreprise telles qu'elles résultent lesdits comptes et rapports.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires constate que les résultats de l'exercice 2022 se traduisent par une perte nette de 13.151.065,82 €.

Elle décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ce résultat intégralement au compte report à nouveau comme suit :

Résultat de l'exercice 2022	(13.151.065,82) €
Report à nouveau antérieur	(26. 725.138,66) €
Total	(39.876.204,48) €

Au compte report à nouveau

En conséquence, le solde débiteur du compte report à nouveau sera porté après affectation à 39.876.204,48 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires ratifie en tant que de besoin le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice 2022, lequel est fixé à un montant identique à celui alloué au Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires donne quitus plein et entier aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires prend acte que le mandat des administrateurs vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale et décide de renouveler en qualité d'administrateur :

- la BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE,
- la LIBY AN FOREIGN BANK,
- Monsieur Lazhar LA TRECHE,
- Monsieur Mohamed MEGRAD,
- Monsieur Naji Mohamed Issa BELGACEM,

et de nommer en qualité de nouvel Administrateur :

- Monsieur Mohamed Gioma ALZARZOUR,

pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et au plus tard le 31 décembre 2026.

Le mandat d' Administrateur de Monsieur Hani Alhmalî Allafi IBRAHIM n'étant pas renouvelé.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires prend acte de la désignation par LIBY AN FOREIGN BANK de Monsieur Hani Alhmalî Allafi IBRAHIM comme représentant permanent de la LIBY AN FOREIGN BANK au Conseil d' Administration de la Banque BIA, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et au plus tard le 31 décembre 2026.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires prenant acte de l'expiration du mandat des commissaires aux comptes titulaires à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de ne pas procéder à leur renouvellement et de nommer en qualité de Commissaires aux comptes titulaires de :

- BM&A Partners

Société par actions simplifiée
au capital de 6 840 900 €
RCS Paris B 810 786 335
11, rue de Laborde - 75008 PARIS

et

- la Société CROWE-BECOUSE

Société par actions simplifiée
RCS : 323 470 427 R.C.S. ANGERS
1, rue de Buffon
49100 Angers

Pour une durée de six (06) exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires prend également acte qu'en application de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 ayant rendu facultative la désignation de Commissaires aux comptes suppléants dès lors que le commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle, les mandats des Commissaires aux comptes suppléants n'ont pas été renouvelés lors de l'Assemblée générale ordinaire Annuelle des Actionnaires en date du 24 mai 2017.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**HUITIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires, connaissance prise du rapport du Conseil d' Administration du 05 mai 2023 et consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, exprime un avis favorable sur le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 2.722.604 euros versées durant l'exercice 2022, aux dirigeants responsables et aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Banque BIA, lesquels représentent 13,58 personnes au sein de la banque.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**NEUVIÈME RÉOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

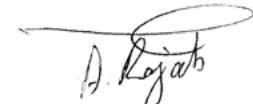
Plus personne ne demandant la parole, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui sera signé par les membres du bureau.

LE PRÉSIDENT

Lazhar LATRECHE


LES SCRUTEURS

Mohamed MEGRAD Khaled Amr E. ALGONSEL



LE SECRÉTAIRE

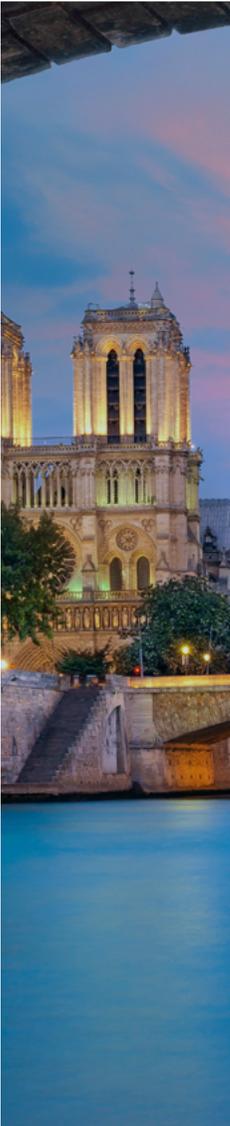
Philippe DELECLUSE




RAPPORT DE GESTION



2022



RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Le projet validé fin 2019 par les deux actionnaires de relance de l'activité, associé au changement de gouvernance intervenu en 2020, a été partiellement mise en œuvre

De fait, le modèle d'activités a été reconduit ainsi que la politique prudente des risques :

- encadrement dans des limites soutenables du volume d'opérations sur le cœur de métier, le crédit documentaire ;
- Diminution de l'activité de placement sur titres pour compte propre et remplacement des liquidités sur le marché interbancaire.

I. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

En clôture, le total de bilan est stable d'un exercice sur l'autre à 372.797 K€ contre 372.284 K€ à fin 2021.

Les opérations interbancaires représentent désormais plus de 50% du total de bilan à l'actif. Le passif est constitué de dépôts des actionnaires et autres correspondants Libyens et Algériens, dont une partie est des fonds gelés.

Ces fonds sont pour l'essentiel replacés sur le marché interbancaire ou investis sur des OPCVM à court terme ou des obligations d'état de la zone euro.

À L'ACTIF

À la clôture de l'exercice, et dans un contexte de hausse des taux, on constate dans le détail les variations suivantes :

- Les liquidités placées auprès de l'institut d'émission français sont en baisse et s'établissent à 3 millions d'euros.
- Les encours interbancaires, ressortent en hausse de 10% passant de 170 millions d'euros en 2021 à 187 millions d'euros en 2022.
- Les encours avec la clientèle ressortent en hausse à 120 millions d'euros à fin d'exercice contre 36 millions d'euros à fin 2021, soit une hausse de 237% d'une année sur l'autre.
- Globalement le niveau total des encours investis sur les titres de placement est en baisse de 70% à 39 millions d'euros contre 130 millions d'euros en 2021. Les encours sur titres à revenu fixe ressortent en baisse de 53% à

20 millions d'euros à fin 2022 contre 42 millions d'euros à fin 2021. Les encours sur titres à revenu variable ressortent en baisse de 78% à 19 millions d'euros à fin 2022 contre 87 millions d'euros à fin 2021.

- Le poste « autres actifs » enregistre principalement des règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans des contentieux actuellement pendant devant les juridictions. Ces dossiers sont intégralement provisionnés.
- Le poste « Participations et autres titres détenus à long terme » enregistre un repli à 143 milliers d'euros contre 1.6 millions d'euros en 2021 en raison de la cession de nos titres de participation AICHT

AU PASSIF

À la clôture de l'exercice, les principales variations sont les suivantes :

- Les dépôts interbancaires, constitués principalement de ressources en provenance des banques algériennes et libyennes s'inscrivent à 65 millions d'euros contre 60 millions d'euros à fin 2021, soit une hausse de 8%.
- Les ressources clientèle sont en légère hausse de 4% et ressortent à 156 millions d'euros contre 150 millions d'euros à fin 2021.
- Le niveau des provisions pour risques et charges augmente d'un exercice sur l'autre de 26 millions d'euros en 2021 à 27 millions d'euros en 2022.

AU HORS-BILAN

À la clôture de l'exercice :

- Dans des volumes particulièrement faibles, les engagements par signature donnés ressortent en baisse d'un exercice sur l'autre :
- Les engagements de financement diminuent de 27% sur ceux constatés à fin 2021, le niveau des encours ressort à 4 millions d'euros contre 5 millions d'euros l'an dernier.
- Le niveau des engagements de garantie ressort à 201 millions d'euros en hausse de 140% sur celui constaté fin 2021 contre 84 millions à fin 2021.
- Les engagements par signature reçus sont en baisse de 20% ressortent à 10 millions d'euros.



II. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2022

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS (en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021	Evolution 2022 / 21
TOTAL BILAN	372 797	372 284	-0,1%
Intérêt, revenus et produits assimilés	5 172	2 652	95,0%
Commissions	705	478	47,4%
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles	(5 461)	751	-827,3%
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	19	15	29,9%
Produit net bancaire	435	3 896	-88,8%
Charges de personnel	(6 765)	(7 307)	-7,4%
Autres charges générales d'exploitation	(4 871)	(4 095)	19,0%
Dotations aux amortissements	(231)	(323)	-28,4%
Total charges générales d'exploitation	(11 867)	(11 725)	1,2%
Résultat brut d'exploitation	(11 433)	(7 829)	46,0%
Coût du risque	(2 464)	4 374	-156,3%
Résultat d'exploitation	(13 897)	(3 455)	302,3%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	938	24	
Résultat courant avant impôt	(12 959)	(3 430)	277,8%
Résultat exceptionnel	(192)	330	-158,3%
Impôts sur les bénéfices	0	0	
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0	
RÉSULTAT NET	(13 151)	(3 100)	324,2%

Le compte de résultat fait apparaître les principales évolutions suivantes :

Malgré une nette reprise de l'activité commerciale, le PNB reste affecté par l'évolution de la conjoncture économique et de l'impact de la hausse des taux sur notre portefeuille de placement. Les principaux facteurs de variation sont les suivants :

- Une hausse des produits nets d'intérêts de 95%. (+2,5 M€)
- Des commissions nettes en hausse de 47%. (+227 K€)
- Une baisse significative du poste gains ou pertes nets issus du portefeuille de placement qui ressortent à -5,4 millions d'euros contre +751 milles d'euros à fin 2021, soit un différentiel de 6,2 millions d'euros.

FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION :

- Les charges globales d'exploitation incluant les dotations aux amortissements ont été dans l'ensemble ajustées, maîtrisées et contenues, elles ressortent en hausse de 1,2% d'un exercice sur l'autre à 11,9 millions d'euros contre 11,7 millions d'euros l'an dernier.
- Les charges de personnel sont en baisse de 7% à 6,8 millions d'euros contre 7,3 millions d'euros en 2021.
- Les autres charges d'exploitation ressortent en hausse de 19% à 4,9 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros en 2021.



- Aucune charge refacturée aux actionnaires n'a été comptabilisée cette année. Le solde du compte relatif à la comptabilisation des charges refacturées depuis 2012 ressort à 218 K€, qui reste dans l'attente d'un règlement.
- La dotation annuelle des amortissements et provisions des immobilisations ressort en baisse à 231 K€ contre 323 K€ en 2021.

- À fin 2022, le résultat brut d'exploitation ressort en perte de -11,4 millions d'euros contre une perte de -7,8 millions l'an dernier.

Le coût du risque enregistre cette année une reprise nette de provision de 2,5 millions d'euros contre une reprise nette l'an dernier de 4,4 millions d'euros. L'amortissement des décotes sur les créances restructurées a permis d'enregistrer un produit de 772 milliers d'euros.

COÛT DU RISQUE (en milliers d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	-468	0	-468
Créances Douteuses Clientèle	-4 905	2 508	-2 397
Titres Douteux	-	-	-
Engagements par signature	-	-	-
Risques Pays	-935	96	-839
Autres risques et charges	0	0	0
Décote enregistrée sur créances restructurées	-	772	772
Dotations aux provisions sur titres de participations	0	-	0
Pertes sur créances irrécupérables	0	0	0
TOTAL COÛT DU RISQUE	-5 840	3 376	-2 464

La dotation sur risque pays s'explique à la fois par la hausse du taux de provisionnement ainsi que par l'augmentation de la base provisionnable sur la Turquie.

De tous ces éléments, il ressort que le résultat courant avant impôt ressort négatif à -13 millions d'euros contre une perte de -3,4 millions d'euros fin 2021.

L'application de la recommandation de l'ANC N°2013-02 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, a conduit la banque à procéder à une reprise aux provisions de 66 K€ au titre des engagements de retraites.

La société avait fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives et contentieuses qui se poursuivront encore sur plusieurs années. Ces contentieux fiscaux sont intégralement provisionnés.



III. ACTIVITÉ EN 2022

Impact guerre Ukraine

La banque BIA n'a pas d'opération commerciale avec la Russie ou l'Ukraine. La banque BIA est exposée à la Russie pour un montant nominale d'obligations de 2 M€ dans son portefeuille de placement. Ces obligations sont provisionnées à hauteur de 38% au 31/12/2022.

Crédits documentaires

La rentabilité issue de l'activité des crédits documentaires est en hausse de 27% en 2022, le volume d'affaires global ressort en hausse de 66%.

La BIA est contrainte par la réglementation à une limitation de ses engagements avec ses actionnaires. La relance de l'activité n'a pas pu être mise en œuvre au cours de l'année 2022

Autres opérations internationales

Dans le prolongement de l'activité de crédit documentaire, la banque a toutefois maintenu des activités minimales, sur les axes suivants :

- Refinancement d'opérations documentaires ;
- Émissions de garanties de marché ;
- Avances sur cessions de produits documentaires ;
- Activité de correspondant banking ;
- Opérations de syndication dans le cadre d'opérations documentaires.

Activité crédits

Dans l'attente d'une augmentation de capital, la banque limite ses prises d'engagements sur des crédits à court terme, l'encours moyen global des crédits a augmenté de 52% en 2022, principalement sur des crédits exportations à court terme. La restructuration des crédits financiers intervenue en 2013 a permis de générer un PNB de 0,8 millions euros en 2022, sous forme d'amortissement de décote.

Activité Titres pour comptes propres

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des excédents de trésorerie, la banque avait décidé de placer une partie de ces fonds sur des obligations souveraines et d'entreprises notées investment grade. La BIA au cours de l'année 2022 a fortement diminué son portefeuille de placement et a remplacé les liquidités obtenues sur le marché interbancaire bien plus rémunérateur du

fait de l'augmentation des taux enregistrés en 2022. L'activité sur le portefeuille actions a été arrêtée.

Activité de la trésorerie-change

L'année 2022 a été marquée par :

- Une hausse des taux en euros et dollar ;
- Une augmentation des liquidités disponibles suite à la diminution du portefeuille de placement.

IV. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'année 2019, des discussions intenses entre les deux actionnaires la Banque Extérieure d'Algérie et la Libyan Foreign Bank ont permis d'aboutir à un accord le 12 décembre 2019 en vue de relancer l'activité de la BIA et de mettre en place l'unicité d'une gouvernance qui renforce considérablement son efficacité.

La mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance au cours de 2020 a permis de réaliser l'unicité de la direction de la banque. Le soutien financier permettant d'augmenter significativement les capacités d'engagements de la BIA a été retardé, ce qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs escomptés.

V. MAÎTRISE DES RISQUES

Risque de crédit

La sélection du risque de crédit repose sur une expertise systématique des dossiers appuyée par un outil d'évaluation interne et les décisions d'octroi ou de renouvellement de prêt font l'objet d'une analyse indépendante par rapport aux entités opérationnelles.

Le dispositif de surveillance des risques qui accompagne le processus de décision de crédit s'organise autour des actions suivantes :

- Contrôle permanent des limites et examen des dépassements ;
- Analyse et stratification périodique des encours ;
- Revue trimestrielle des garanties et des provisions ;
- Examen régulier des créances sous alerte ;
- Suivi de la rentabilité des opérations de crédit.



Autres risques financiers

En raison du périmètre restreint de l'activité de trésorerie-change (opérations pour compte propre), la banque se donne pour objectif principal de neutraliser systématiquement les risques de taux et de change.

S'agissant de la maîtrise des risques sur les titres, la Banque BIA possède un portefeuille qui se décompose en deux familles distinctes.

D'une part, des titres émis par des États souverains à la suite de restructurations de dettes de banques résidant dans les pays correspondants. Ces titres relèvent d'une gestion de type portefeuille de placement.

D'autre part, la Banque possède des actifs de taux à moyen et long terme dont l'objectif est d'optimiser ses importantes liquidités, induites par ses fonds propres, à des conditions supérieures à celles proposées par l'activité interbancaire courante. Suivant les normes prudentielles en vigueur, ce portefeuille fait l'objet d'une évaluation régulière.

L'exposition au risque global de taux de la Banque reste faible ainsi que le confirment les outils de gestion ALM.



VI. RATIOS PRUDENTIELS

1. RATIOS DE LIQUIDITÉ

À fin Décembre 2022, le nouveau ratio « LCR, Liquidity Coverage Ratio » ressort à 132 % pour un minimum autorisé de 100%. Le NFSR « Net Stable Funding Ratio » ressort à 134%.

2. RELEVÉ DES GRANDS RISQUES

Au 31 Décembre 2022, les fonds propres réglementaires ressortent à 119 millions d'euros,

Au 31 décembre 2022, 15 contreparties ont été recensées dans l'état C28 pour lesquelles, les encours bruts représentent plus de 10% des fonds propres, dont 10 contreparties pour lesquelles les encours nets représentent plus de 10% des fonds propres.

3. FONDS PROPRES RÈGLEMENTAIRES

En conformité avec le Règlement d'exécution de la Commission européenne n°1423/2013 du 20 décembre 2013 définissant des normes techniques d'exécution relatives aux obligations d'information sur les fonds propres applicables aux établissements, la présente section porte sur :

- Le rapprochement des capitaux propres comptables avec les fonds propres prudentiels
- Les informations détaillées sur les fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en risque, y compris les ratios de fonds propres

3.1 - Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

MONTANTS (en milliers d'euros)	2022	2021	Variation
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	119 990	133 113	-13 123
Capitaux propres comptables*	120 040	133 191	-13 151
<i>Instruments de capital versés</i>	158 100	158 100	-
<i>Report à nouveau</i>	-26 725	-23 625	-3 100
<i>Autres réserves</i>	1 816	1 816	-
<i>Résultat déficitaire de l'année</i>	-13 151	-3 100	-
<i>Ajustements découlant de filtres prudentiels</i>	-	-	-
Autres ajustements	-50	-78	28
<i>Immobilisation incorporelles</i>	-50	-78	28
<i>Autres déductions</i>	-	-	-
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	-
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	-	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES (CE1 + AT1 + T2)	119 990	133 113	-13 123

Les fonds propres réglementaires de la banque BIA s'établissent à 119.990 K€ au 31 décembre 2022.



3.2- Informations relatives aux fonds propres prudentiels et aux actifs pondérés en risque

Le détail des fonds propres prudentiels et des ratios de fonds propres est présenté dans le tableau ci-dessous, à partir du format indiqué à l'annexe IV du Règlement d'exécution de la Commission européenne n°1423/2013 du 20 décembre 2013.

MONTANTS (en milliers d'euros)	2022	Informations
Fonds propres de base CET1 : instruments et réserves	119 990	
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	158 100	Capital souscrit
Bénéfices non distribué	-26 725	Report à nouveau 2022, incluant le résultat clos au 31 décembre 2021
Autres éléments du résultat global accumulé (et autres réserves)	1 816	Réserve légale
Résultat déficitaire de l'année	-13 151	Résultat déficitaire de l'année
Fonds propres CET1 : ajustements réglementaires	-50	
Immobilisations incorporelles	-50	Logiciels informatiques
Fonds propres de base CET1	119 990	
Fonds propres AT1	-	
Fonds propres T2	-	
Total des fonds propres	119 990	
Total actifs pondérés	186 198	Cf. détail ci-dessous
Ratios de fonds propres		
Fonds propres CET1	64,44%	
Fonds propres T1	64,44%	
TOTAL DES FONDS PROPRES	64,44%	

Focus sur les actifs pondérés en risque

MONTANTS (en milliers d'euros)	2022	2021	Variation
Risque de crédit	177 682	189 149	-11 467
Risque de marché	3 569	1 927	1 642
Risque opérationnel	4 946	9 135	-4 189
TOTAL DES ACTIFS PONDÉRÉS EN RISQUE	186 198	200 212	-14 014



L'activité de la banque BIA se concentre principalement sur l'activité de crédit documentaire et les titres de placement pour compte propre.

Les actifs pondérés en risque sont donc très majoritairement concentrés sur le **risque de crédit**, calculés selon l'approche standard définie au Titre II / Chapitre 2 du Règlement CRR, soit **177.682 K€** à fin 2022.

À fin 2022, les actifs pondérés en risque au titre du risque de crédit portent principalement sur les classes d'actif de contrepartie suivantes :

- 102.393 K€ de créances envers les établissements ;
- 34.940 K€ de créances envers les entreprises ;
- 12.376 K€ de placements sous forme d'OPCVM.

Par ailleurs, les actifs pondérés en risque au titre du **risque de marché** s'élèvent à **3.569 K€** à fin 2022 et correspondent exclusivement à du risque de change, calculé selon l'approche décrite aux articles 351 à 354 du Règlement CRR.

Enfin, les actifs pondérés en risque au titre du **risque opérationnel** atteignent **9 135 K€** à fin 2021, calculés selon l'approche élémentaire définie aux articles 315 et 316 du Règlement CRR.

Ainsi, le ratio de fonds propres réglementaires de la banque BIA s'élève ainsi à 64.44% à fin 2022.

Le ratio des fonds propres est largement supérieur au niveau réglementaire requis de 10,5%. Ce niveau élevé de fonds propres est la conséquence de la limitation réglementaire des engagements de la Banque BIA avec ses actionnaires (les principaux engagements avec les actionnaires sont des opérations de hors-bilan (crédits documentaires)).

4. RATIO DE LEVIER

Au titre des exigences de communication financière relatives à la publication du ratio de levier, la Banque BIA respecte les modalités d'information détaillées dans le règlement d'exécution de la Commission européenne n°2016/200 du 15 février 2016 (Annexe I).

Etant donné la taille et l'absence de complexité du modèle d'affaires de la Banque BIA, des simplifications ont été apportées dans les deux tableaux présentés ci-dessous pour ne conserver que les informations pertinentes au regard de son activité.

Bien que le ratio de levier soit toujours à ce jour un ratio d'observation (pilier 2) et non une exigence contraignante incluse dans les exigences minimales mentionnées à l'article 92(1) du Règlement (UE) n°575/2013 du 26 juin 2013 (dit Règlement CRR), la Banque BIA calcule son ratio de levier à fréquence trimestrielle en se référant aux modalités de calcul du Règlement Délégué (UE) 2015/62 du 10 octobre 2014.

À fin 2022, la Banque BIA affiche un ratio de levier à 26.41%, autrement dit bien au-delà du pourcentage de 3% qui est la valeur-seuil de référence (Cf. point sur les fonds propres réglementaires).



4.1 - Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

MONTANTS (en milliers d'euros)	2022
1 - Total de l'actif selon les états financiers publiés	372 819
2 - Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	
3 - (Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) no 575/2013)	
4 - Ajustements pour instruments financiers dérivés	
5 - Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	
6 - Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	81 560
U-6a - (Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) no 575/2013)	
EU-6b - (Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) no 575/2013)	
7 - Autres ajustements	-50
8 - MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER	454 329

4.2 - Ratio de levier - déclaration commune

MONTANT (en milliers d'euros)	2022
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTE DERIVES ET SFT)	
1 - Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	373
2 - (Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-50
3 - Total des expositions au bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus)	323
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS BILAN	
17 - Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	82
18 - (Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	
19 - Autres expositions de hors bilan	82
FONDS PROPRES ET MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	
20 - Fonds propres de catégorie 1	119 990
21 - Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	454
RATIO DE LEVIER	
22 - Ratio de levier	26,41%



VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS**1- ARAB FINANCIAL SERVICES/Manama (BAHRAIN)**

Cette société au capital de USD 128.000.000 bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 0,36% soit 463.700 USD.

La BIA n'a pas comptabilisé de dividende depuis 2018 sur ce dossier. La banque a procédé au regard de la situation de l'évolution de l'actif net de la société à l'enregistrement d'une reprise aux provisions de 144 KUSD.

VIII. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient d'actions dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022.

IX. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT AU SENS DE L'ARTICLE 39.4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Néant.

X. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Les factures reçues des fournisseurs et prestataires sont traitées dès réception et payer en règle générale dans un délai de 1 mois.

Le solde des comptes fournisseurs ressort débiteur de 470 K€ à fin 2022 contre un solde débiteur de 280 K€ à fin 2021.

XI. DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le conseil d'Administration rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

XII. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

XIII. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET ANTÉRIEURS A LA CLÔTURE DES COMPTES

Néant.

XIV. CHANGEMENT DE MÉTHODES

Néant.

XV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes de l'exercice 2022 sont arrêtés par le conseil d'Administration du 05 mai 2023.

Ils font ressortir une perte nette de 13.151.065,82 euros.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante :

- 13.151.065,82 € sera porté en report à nouveau. Le solde débiteur du report à nouveau sera donc à 39.876.204,48 €.



XVI. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le tableau prévu à l'article R225-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, est présenté ci-après.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (en euros)					
Nature des indications	2018	2019	2020	2021	2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social appelé	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000
Nombre d'actions émises	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000
Nbre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors-taxes	9 765 745	8 682 694	6 680 253	6 742 446	8 568 986
Résultat avant impôts, participation, amortissement et provisions	5 470 370	5 802 811	-5 829 575	-402 995	-16 707 665
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due sur l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, amortissement et provisions	831 225	972 947	-5 125 572	-3 100 049	-13 151 066
Montant des bénéfices distribués					
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,52	0,55	-0,55	-0,04	-1,59
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,08	0,09	-0,49	-0,29	-1,25
Dividende versé à chaque action					
PERSONNEL					
Nombre de salariés (DG inclus)	47	47	46	41	38
Montant de la masse salariale	4 448 717	4 513 334	3 636 596	4 174 714	4 076 844
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 407 210	2 215 565	2 095 464	2 137 853	2 089 897

XVII. JETONS DE PRÉSENCE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice 2022.

XVIII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**Liste des mandats sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société (cf. section XIX du rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

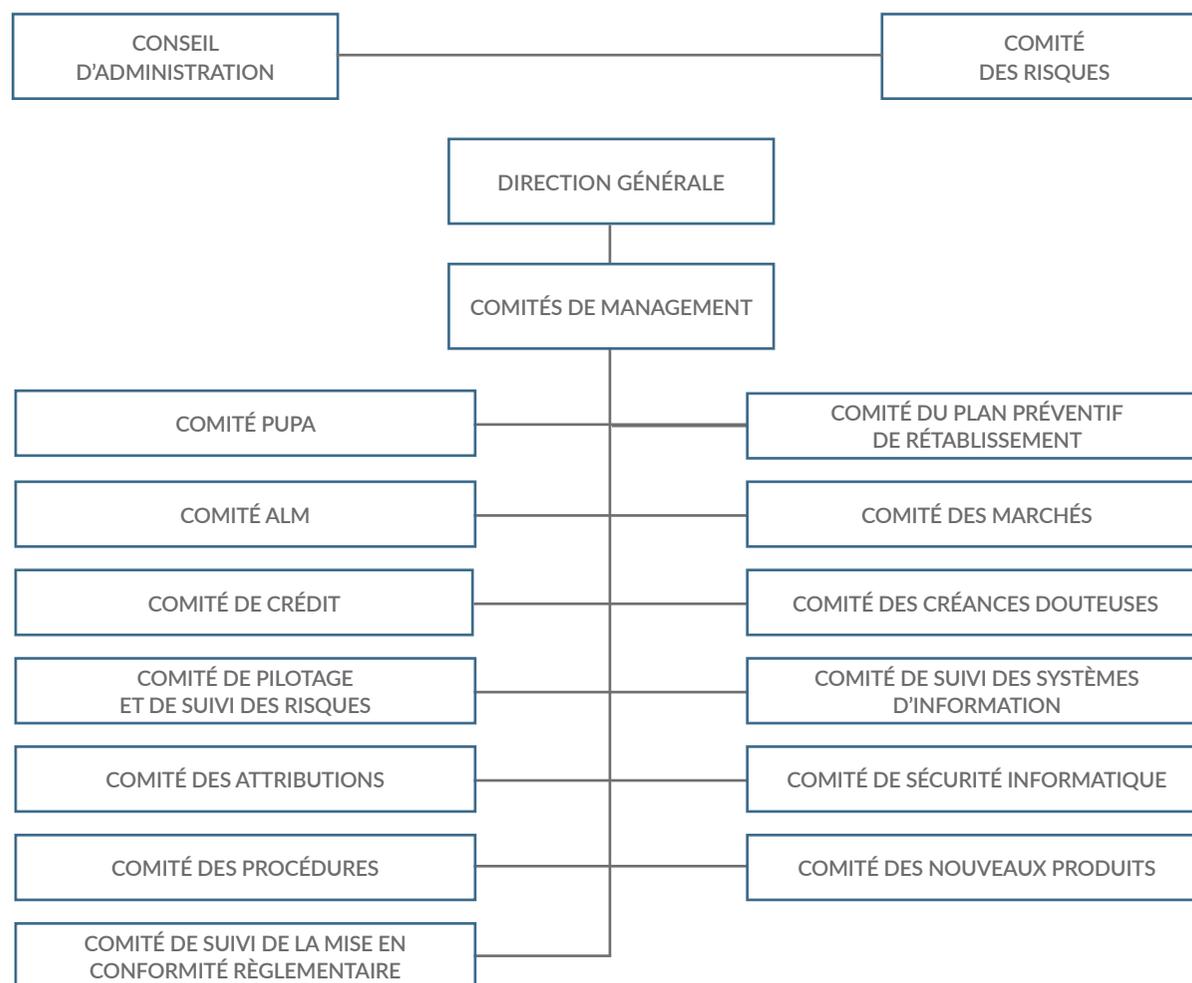


XIX. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport présenté à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2023 en application des articles L 225-37 et L 225-68 du Code de commerce

1. GOUVERNANCE

1.1. Présentation de l'organisation de la conduite des affaires et du pilotage des risques :



1.2. Mode de gouvernance

Au titre du mode d'organisation de la direction de la Banque, le Conseil d'administration a décidé dans sa réunion du 21 février 2020 de procéder à la dissociation de la fonction de Président du Conseil d'Administration et de la fonction de Directeur Général.

1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration :

Les règles de gouvernance d'entreprise que la Banque BIA met en œuvre sont celles fixées :

- par les statuts ;
- par les dispositions réglementaires ou règles édictées par les instances gouvernementales, l'ACPR et l'EBA (European Banking Authority) ;

Le gouvernement de la banque BIA est assuré par les instances statutaires suivantes :

a) Le Conseil d'Administration

Composition

Il est composé de **six membres** proposés par les actionnaires. La durée du mandat des administrateurs est de trois ans au plus avec droit de rééligibilité.

Fonctionnement

Aux termes des statuts, le Conseil est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande de la moitié des administrateurs.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au minimum deux fois par an.

Ce sont les statuts qui fixent les règles de la Présidence et des délibérations du Conseil d'Administration, ainsi que toute disposition à caractère réglementaire qui s'applique au fonctionnement de l'organe de contrôle et de surveillance que constitue le conseil.

En sus des instances statutaires, le Conseil d'administration dispose de deux Comités spécialisés, le Comité des Risques et le Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration du 23 juin 2021 a décidé de mettre un terme au Comité d'Audit.

Au cours de l'année 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois.

Il a examiné notamment les comptes annuels, trimestriels, le budget, les questions de stratégie ainsi que les comptes rendus du Comité des Risques et du Comité d'Audit.

b) Les Comités spécialisés

Par décision du 19 décembre 2002, le Conseil d'Administration a prévu deux comités spécialisés pour préparer ses délibérations sur les comptes et sur le contrôle interne de la société.

Composés d'administrateurs nommés par le Conseil, ces comités instruisent les affaires entrant dans leurs domaines d'attributions fixés par des chartes.

- Le Comité des Risques

Le Conseil d'Administration en date du 7 août 2020, a entériné la modification de la dénomination du Comité d'Audit en Comité des Risques, en conformité avec l'article 104 de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Composé de deux administrateurs, le Comité des Risques a pour missions principales d'examiner :

- le programme de travail de l'Audit interne ;
- les rapports périodiques d'activité de contrôle interne ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits internes et externes ;
- la cohérence des dispositifs de contrôle interne des systèmes de mesure des risques ;
- le reporting périodique sur les risques majeurs et les plans et mesures qui permettent de réduire ses risques ;
- le projet de rapport annuel sur le contrôle interne et la mesure et surveillance des risques ;
- le projet de Plan préventif de rétablissement ;
- les résultats des dispositifs de contrôle permanent ;
- les résultats de l'activité de la Conformité ;
- le reporting périodique sur la sécurité informatique.

Sont rapporteurs devant ce Comité :

- le responsable du Département des Risques ;
- le responsable du Département Conformité et juridique ;
- le responsable du Département de la Sécurité Informatique et logistique.

Peuvent participer aux réunions de ce comité le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint en tant qu'observateurs à titre non permanent.

Au moins une fois par an, le Comité des Risques se réunit avec les quatre rapporteurs susmentionnés en l'absence des membres de la Direction générale.

Le Comité des risques fait rapport de ses travaux au Conseil d'Administration. Ce Comité s'est réuni 5 fois en 2022.



- Le Comité d'audit

Suite à l'étude réalisée en 2021 sur la gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé de prendre en charge les prérogatives assurées auparavant par le Comité d'Audit au Conseil d'Administration. La banque n'est pas soumise à l'obligation d'avoir un Comité d'Audit.

d) Bilan du fonctionnement des organes de gouvernance

Il est à rappeler que la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance sus-évoquée a été réalisée en 2020 et a permis d'établir l'unicité de la Direction de la banque.

Au total, sur l'exercice 2022, avec la crise sanitaire, les séances du Conseil et des différents comités se sont tenus soit en présentiel, soit par téléconférence avec une parfaite assiduité des administrateurs.

e) Comités de management

Pour mettre en œuvre la stratégie de la Banque BIA, la Direction générale a mis en place les Comités de management suivants :

1. le Comité du Plan préventif de rétablissement
2. le Comité ALM
3. le Comité des marchés
4. le Comité de crédit
5. le Comité des créances douteuses
6. le Comité de pilotage et de suivi des risques
7. le Comité de suivi des systèmes d'information
8. le Comité de sécurité informatique
9. le Comité des procédures
10. le Comité des nouveaux produits
11. le Comité des attributions
12. le Comité PUPA
13. le Comité de suivi de la mise en conformité réglementaire

Dès le début de la crise sanitaire, la Direction Générale a activé la cellule de crise du PUPA afin de gérer l'ensemble des impacts de la crise sanitaire et mettre en place les mesures nécessaires. Celle-ci s'est réunie à 5 reprises en 2022.

Au cours de l'exercice 2022, les réunions consacrées aux différents comités se sont établies à un total de 76.

2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est établie dans le respect des réglementations, et notamment de la Directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 (dénommée « CRD 4 ») et de sa transposition en France via l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014.

La politique de rémunération de la Banque BIA est construite de manière à permettre une maîtrise des coûts.

Cette politique comprend un système de rémunération constitué de deux volets, à savoir une rémunération fixe et une rémunération variable :

- **La rémunération fixe** est déterminée individuellement et évolue en fonction de la progression des compétences de chaque collaborateur ;
- **La rémunération variable**, quant à elle, est calculée selon deux composantes, l'une de portée individuelle et l'autre de portée collective :
 - La rémunération variable à caractère individuel dépend de l'évaluation de la performance par le supérieur hiérarchique, elle est allouée sous forme de primes exceptionnelles ou de primes de résultat.
 - La rémunération variable à caractère collectif vise à associer les collaborateurs à la performance collective de la Banque BIA et peut revêtir différentes formes.

Les primes et augmentations de salaires sont proposées par les responsables hiérarchiques en fonction de critères préétablis validés par la Direction Générale.

Concernant spécifiquement le Directeur Général de la Banque BIA, sa rémunération, primes et évolution salariale sont fixées par le Conseil d'Administration en conformité avec les dispositions réglementaires.

Concernant spécifiquement le Directeur Général Adjoint de la Banque BIA, sa rémunération, primes et évolution salariale sont fixées par le Directeur Général.

Enfin, la politique de rémunération est examinée annuellement par le Comité des risques et validée par le Conseil d'Administration en vue de sa transmission à l'autorité de tutelle conformément aux dispositions en la matière.

3. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques de la Banque BIA présente le cadre général défini par la Direction Générale pour la mise en œuvre de la maîtrise des risques. Elle énonce les objectifs et les principes directeurs qui sont les fondements du dispositif de gestion des risques de la Banque.

Ces éléments s'appliquent à l'ensemble des activités et fonctions de la Banque BIA.

Elle est la base dans l'élaboration de la stratégie de maîtrise des risques notamment la définition de l'adéquation du Capital interne, l'adéquation de la liquidité interne et le plan préventif de rétablissement.

Elle est adaptée aux activités de la Banque. Elle est en cohérence avec la stratégie et s'appuie sur les analyses de risques internes et prend en compte l'environnement externe, tel que réglementaire ou conjoncturel.

Enfin, la Politique de gestion des risques est élaborée par le Département des Risques sous l'égide de la Direction Générale qui valide formellement le document.



Les risques déclinés dans la politique de gestion des risques et énumérés ci-après, sont sous le contrôle du Département des Risques :

- Risque de crédit
- Risque de contrepartie sur opérations de marché
- Risque de marché
- Risque opérationnel
- Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB)
- Risque de liquidité
- Risque de règlement

Les risques Informatiques et de conformité sont traités et suivis par les structures concernées.

La gestion et la surveillance des risques de la Banque BIA s'articule autour d'une structure de gouvernance caractérisée par la mise en place des différents comités tels qu'énumérés ci-dessus aux points 1.1 et 5.



4. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX OU DIRIGEANTS EFFECTIFS

MANDATS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Lazhar LATRECHE

Directeur Général	Banque Extérieure d'Algérie / Alger
Président du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Président du Conseil d'Administration	BAMIC
Membre du Conseil d'Administration	UBAF / Paris
Membre du Conseil d'Administration	British Arab Commercial Bank (BACB) / Londres
Membre du Conseil d'Administration	ARBIFT / Abu Dhabi

Monsieur Mohamed MEGRAD

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	Hôtel El Aurassi Algérie (GESTOUR)
Membre du Conseil d'Administration	ERENAV
Membre du Conseil d'Administration	TALA Assurance

Monsieur Zine Eddine BOUZIT

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	COSIDER Ouvrages d'art
Membre du Conseil d'Administration	Algérie Clearing

Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM

Directeur du Département de la recherche et de la statistique	Banque centrale de Libye / Libye
Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	National Commercial Bank / Libye
Membre de la Commission de la Politique Monétaire	Banque Centrale de Libye / Libye
Membre du Comité d'Investissement	Banque Centrale de Libye / Libye
Président du Comité du budget	Banque Centrale de Libye / Libye

Monsieur Hani Alhmali Allafi IBRAHIM

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
------------------------------------	--------------------

Monsieur Mohamed Gioma Miloud ALZARZOUR

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	Banque Commerciale du SAHEL BAMAKO - MALI

Monsieur Mohamed YOUNSI

Directeur Général	Banque BIA / Paris
-------------------	--------------------

Monsieur Mustafa BEN KHALIFA

Directeur Général Adjoint	Banque BIA / Paris
Chairman	First Gulf Bank / Tripoli



5. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Nous portons à votre connaissance qu'une convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de Commerce avait été portée à la connaissance du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012. Cette convention n'a jamais donné lieu à prestation.

Nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

6. DÉLÉGATIONS POUR L'ÉVENTUALITÉ D'UNE AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes de l'article 8 des statuts de la Banque, le capital social peut, sur proposition du Conseil d'Administration, être augmenté par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, prise dans les conditions prévues à l'article 40 des statuts.



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque BIA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 10 de l'annexe des comptes annuels relatif au contrôle fiscal.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Risque de crédit – Dépréciations individuelles**Risque identifié**

Dans l'exercice de ses activités de prêt, la banque BIA est exposée au risque de crédit résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Elle constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques avérés de pertes. Celles-ci sont déterminées sur base individuelle. Elles sont fondées sur des paramètres réglementaires ou spécifiques ainsi que sur des paramètres tenant compte de situations macro économiques susceptibles d'affecter les portefeuilles de crédit sensibles. Ces provisions constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction. Elles constituent pour ces raisons un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.

Nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Continuité d'exploitation**Risque identifié**

Lors de l'établissement des comptes il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

La banque BIA exerce son activité dans un contexte géopolitique complexe perdurant depuis plusieurs années, ceci ayant un impact sur l'activité de la banque.

Dans un tel contexte la continuité d'exploitation pourrait présenter un risque et constitue à ce titre un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le conseil d'administration justifiant de l'application du principe comptable de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-3 7-4 et L.22-10-10 du code de commerce.



Autres informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la BANQUE BIA SA par les assemblées générales du 20 avril 1993 pour le cabinet Baker Tilly Strego et du 06 mai 2011 pour le cabinet Artex Audit Associés.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Baker Tilly Strego était dans la 30^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Artex Audit Associés, dans sa 12^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration

Nous remettons un rapport au conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 11 mai 2023
Les Commissaires aux Comptes

Baker Tilly Strego
Moez CHARFI



Artex Audit Associés
Franck MEDIONI



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société BANQUE BIA,

Mesdames Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

Objet

La Banque BIA peut être amenée à rendre des services ou effectuer des démarches dans l'intérêt de son actionnaire, La Banque Extérieure d'Algérie, moyennant la refacturation du coût de ces prestations.

Personnes concernées

- La Banque Extérieure d'Algérie, représentée par Monsieur Lazhar LATRECHE

Date d'autorisation

Conseil d'administration du 31 octobre 2012

Aucune charge refacturée à l'actionnaire n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2022.

Fait à Paris, le 11 mai 2023
Les Commissaires aux Comptes

Baker Tilly Strego
Moez CHARFI



Artex Audit Associés
Franck MEDIONI



Publication relative aux comptes bancaires inactifs au 31 décembre 2022

En application des articles L312-19, L312-20 et R312-21 du Code Monétaire et Financier, issus de la Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et contrats d'assurance vie en déshérence (dite Loi Eckert) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les établissements financiers ont pour obligation de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

- Nombre de comptes inactifs ouverts dans nos livres au 31 Décembre 2022 : **3**
- Montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes : **15 650,15€**
- Nombre de comptes dont les dépôts et avoirs ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations au 30 décembre 2022 : **6**
- Montant total des dépôts et avoirs déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations au 30 décembre 2022 : **25 981,14€**



